

## POSTULAT URGENT

**Auteur** Laurent REY et Françoise METRAILLER, PDCB, Nicole CARRUPT, PLR et Marie-Paul BENDER, AdG/LA

**Objet** Nouvelle orientation de l'hôpital de Malévoz : une réflexion supplémentaire est nécessaire

**Date** 04/09/2020

**Numéro** 2020.09.235

### **Actualité de l'événement**

La stratégie cantonale en matière de santé psychique a été annoncée par voie de presse le 30 juin dernier, et le Grand Conseil n'a pas siégé depuis.

### **Imprévisibilité**

Jusqu'à l'annonce à la presse du 30 juin dernier, aucune information concernant la stratégie cantonale en matière de santé psychique, en particulier concernant le volet hospitalier de cette prise en charge, n'avait été donnée.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Un tel changement de la prise en charge hospitalière psychiatrique nécessite une réaction rapide sur le plan politique.

Le 30 juin dernier, le Conseil d'Etat annonce par communiqué de presse que l'Etat du Valais se dote d'une stratégie cantonale en matière de santé psychique. Si cette nouvelle est réjouissante, la première étape consistant à réorganiser la psychiatrie hospitalière l'est beaucoup moins, puisqu'elle annonce le démantèlement de l'hôpital psychiatrique de Malévoz, avec le projet de délocaliser 2 services de psychiatrie adulte, d'une trentaine de lits chacun, dans les hôpitaux de Sion et Martigny.

Il est indéniable que tout comme en médecine somatique, la psychiatrie a amorcé depuis plusieurs années un virage vers l'ambulatoire nécessitant une diminution du nombre de lits hospitaliers et une nette augmentation des structures de prise en charge ambulatoire proches de la population, ce qui est prévu dans la stratégie cantonale en matière de santé psychique et que nous approuvons. Il nous semble par contre beaucoup plus discutable de délocaliser 2 services de psychiatrie adulte de Malévoz vers les hôpitaux somatiques de Martigny et Sion. En effet, maintenir les services d'un hôpital psychiatrique sur un seul site permet de concentrer un pool de spécialistes en santé psychique, que ce soient des médecins et des infirmières en psychiatrie, mais aussi des physiothérapeutes, des ergothérapeutes spécialisées ou des assistants sociaux, palette de professionnels qu'il ne serait pas possible d'offrir avec la même présence sur un hôpital multi-site. En outre, l'activité d'enseignement, importante sur le site de Malévoz, serait rendue plus compliquée dans une structure multi-site. Enfin, le site hospitalier actuel, composé de pavillons répartis dans un écrin de verdure, source de sérénité et de calme, si importants pour les personnes hospitalisées en raison d'une décompensation psychique, apporte une plus-value indéniable à la prise en charge, ce qu'un service, intégré dans un hôpital somatique, ne pourra pas offrir. Il est par contre évident qu'une réduction du nombre de lits hospitaliers s'impose, et nous saluons le projet d'accueillir sur le site une nouvelle institution sociale pour personnes atteintes d'une maladie psychique chronique.

Nous nous interrogeons sur le poids qu'a pesé dans la balance de cette orientation stratégique le fait que la rénovation du site de Malévoz aurait été estimé à 50 millions de francs en 2018 par un bureau d'architectes. Ce montant nous semble pourtant bien modeste compte tenu du fait qu'il n'y a plus eu de rénovation sur ce site depuis plus de 40 ans et que, entre le budget ordinaire et les projets stratégiques, l'hôpital du Valais prévoit d'investir environ 835 millions de francs sur la période 2015-2030.

Présenté comme une évidence, cette intégration de services psychiatriques dans des hôpitaux somatiques ne semble pourtant pas faire l'unanimité en Suisse romande puisque, par exemple, le canton de Vaud vient d'inaugurer le nouvel hôpital psychiatrique de Cery, situé à Prilly, bien loin du CHUV qui se trouve au sommet de la ville de Lausanne, ce qui ne semble pas poser de problème dans la prise en charge des patients.

Il nous paraît important qu'un complément d'expertise au rapport plutôt succinct du bureau B&A, soit 5 pages, sur lequel s'appuie le Département pour justifier sa stratégie cantonale en matière de santé psychique, soit réalisé, avant d'amorcer un tel virage stratégique. Il s'agit en effet d'un virage à 180° de tout ce qui avait été planifié jusqu'ici pour l'hôpital de Malévoz, comme l'atteste le rapport du conseil d'Etat sur sa politique sanitaire en 2019 présenté durant cette session, rapport qui nous informe qu'un montant de 100 millions était réservé pour des études et des travaux prévus sur plusieurs sites de l'hôpital du Valais, dont Malévoz.

## **Conclusion**

Pour toutes les raisons évoquées plus haut, les auteurs du postulat demandent au Conseil d'Etat :

- De reconsidérer la partie de sa nouvelle stratégie cantonale en matière de santé psychique concernant la délocalisation de deux unités de psychiatrie adulte dans des hôpitaux somatiques en demandant, en complément au rapport de B&A, une analyse de la question auprès d'experts reconnus en la matière
- Que l'hôpital du Valais, propriété de l'Etat, continue d'intégrer dans le budget de ses projets stratégiques, la rénovation du site de Malévoz en tenant compte de la diminution programmée du nombre de lits
- De commencer sans attendre le processus d'installation d'une nouvelle institution sociale pour personnes atteintes d'une maladie psychique chronique sur le site de Malévoz.